

La casa Foyer d'hébergement

CRÉATION

Arrêté n° ARCG-EPH-2007-0029 du 18 juin 2007.



Le foyer a une capacité d'accueil de 16 places
La Casa propose un hébergement en appartements collectifs ou individuels.



L'ADMISSION

L'admission s'effectue sur notification de la CDAPH, commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Elle concerne des personnes ayant plus de 20 ans disposant de ressources permettant le paiement d'un loyer.

Les situations dérogatoires de jeunes adultes de 18 à 20 ans sont examinées au cas par cas par la direction, uniquement si la MDMPH identifie une situation nécessitant un accueil d'extrême urgence.



**équipe
interdisciplinaire**

Trois éducateurs spécialisés - Une chargée d'insertion -
Une technicienne d'insertion sociale et familiale

La casa Foyer d'hébergement

Situation géographique

Le foyer d'hébergement est situé en milieu urbain dans le 7e arrondissement de Lyon.

Moyen d'accès

Par les TCL :
Métro B - Arrêt Jean Macé
Métro D - Arrêt Saxe-Gambetta
Bus n° 12 - Arrêt Université/Jean Jaurès

Contact

• Directrice
Mélanie TACQUARD
melanie.tacquard@fondation-ove.fr

• Directrice adjointe
Sofia Boughezoula
Tél. : **06 10 59 93 59**
sofia.boughezoula@fondation-ove.fr

• Coordinatrice
Laure Fister
Tél. : **06 11 22 17 76**



Foyer d'hébergement La casa
Accueil des personnes

24 rue Domer
69007 LYON

Adresse postale

8 rue du Repos -
69007 LYON

Tél. : **00 00 00 00 00**

Fax : **00 00 00 00 00**

www.fondation-ove.fr



La casa
Foyer d'hébergement

Mars 2017



www.fondation-ove.fr



La casa Foyer d'hébergement

LE FOYER

- Permettre aux personnes accueillies d'acquérir une vie sociale et quotidienne la plus autonome possible, en appartement dans le but d'accéder à un logement autonome.
- Favoriser l'apprentissage du quotidien, habitat, travail, occupations, gestion, loisirs, par un accompagnement personnalisé.
- Offrir un suivi éducatif de proximité qui prenne en compte les capacités des personnes et leur évolution, dans le respect de leur choix.
- Permettre la valorisation des personnes ; offrir des espaces d'expérimentation.
- Procéder à des bilans réguliers sur la situation de la personne afin de l'accompagner au mieux dans ses choix et orientations.
- Promouvoir l'accès à son propre logement et le maintien dans l'emploi.



L'ACCOMPAGNEMENT

La spécificité et l'originalité de la Casa sont fondées sur sa capacité à combiner et articuler une action éducative interne basée sur la quotidienneté, avec une action éducative en milieu ouvert. La structure apporte un espace d'expérimentations et d'apprentissages. Elle propose un lieu de vie ouvert sur l'extérieur, à l'aide d'un projet basé sur l'insertion sociale et professionnelle et la mobilisation des capacités des personnes.



L'ORGANISATION

L'établissement est ouvert 365 jours par an. Les appartements de soutien permettent aux résidents qui le souhaitent ou n'ont pas d'autre solution de profiter de leur appartement.

Le dispositif est composé d'appartements (du T4 au studio) à Lyon 7ème afin de permettre la meilleure proximité de l'environnement social (magasins, lieux de loisirs, transports en commun...). L'unité collective regroupe les locaux administratifs et les espaces communs permettant aux résidents de bénéficier d'un accompagnement différencié, de se retrouver entre usagers et d'accueillir les activités.

Un local est réservé pour des temps de repas collectifs.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

- Charte de la personne accueillie
- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement.

LES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- Contrat de séjour
- Le dossier de l'usager est élaboré suivant la procédure de la fondation, il garantit le recueil des données, la confidentialité des informations, le suivi de chaque bénéficiaire.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet Individualisé d'accompagnement est formalisé dans les 8 semaines qui suivent la signature du contrat de séjour.

Au fur et à mesure du déroulement du séjour, des ajustements sont proposés ; les avenants permettent d'ajuster la contractualisation de l'accompagnement. Au bout d'un an maximum un bilan est proposé.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Le Conseil de la Vie Sociale permet l'expression collective des personnes accompagnées par le Foyer.

PROMOTION DE LA BIEN TRAITANCE

Le Foyer La casa revendique une attention particulière à la prévention et la lutte contre les maltraitements

LES PARTENAIRES

- Le CMP de Lyon 7ème
- AILJOJ (Association d'Aide au Logement des Jeunes)

